Message de la Mairie de Rungis à destination des parents dans le cadre de la reprise de l'école à partir du lundi 22 juin 2020

Le nouveau protocole sanitaire de l'éducation nationale est paru mercredi 17 juin en milieu d'après-midi et nous vous informons de suite des modalités d'accueil des enfants à partir du lundi 22 juin :

- « Groupe classe » :

  Il y a toujours le principe que les élèves d'une classe (« groupe classe ») ne doivent pas se mélanger avec les autres élèves de l'école. Ainsi, les enfants ne pourront pas être dans la cour, dans la cantine… avec leurs camarades d'autres classes.

- Entrée à l'école :

  L'accueil du matin ne peut être mis en place : l'horaire d'entrée vous sera communiqué par le directeur de l'école de votre enfant.

- Distanciation physique :
  - En maternelle : pas de distanciation physique entre enfants d'un même groupe classe, que ce soit en intérieur ou en extérieur
  - En élémentaire :
    - Pas de distanciation physique entre enfants en extérieur
    - distanciation physique en intérieur (dans la classe, dans la cantine, en salle d'activité) : 1 mètre entre chaque enfant.

- Restauration :

  La cantine sera assurée.

  En élémentaire la consigne de distanciation physique est très contraignante : on ne peut installer les enfants que 3 par table ce qui va nécessiter de nombreux services. **Pour les parents qui le peuvent, nous vous remercions de favoriser le repas à la maison.**

- Accueil du soir :

  Il y aura un accueil du soir et un goûter comme habituellement (les enfants seront regroupés par classe). **L'accueil du soir ferme ses portes à 18h30.**

- Maintien des gestes barrières et du lavage des mains autant que nécessaire. Il est demandé aux parents de ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38° ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'enfant ou dans sa famille.

VILLE DE RUNGIS

Hôtel de ville 5 rue Sainte-Geneviève 94150 Rungis
Tél. : 01 45 12 80 00 - Fax : 01 46 87 24 94 - www.rungis.fr

- Le mercredi :
    - Accueil de tous les enfants qui le demandent
    - **Inscription obligatoire par mail auprès du directeur de l'accueil de loisirs avant le mardi précédent, 12h.**
      (Médicis : g.laine@ville-rungis.fr ; Sources : l.dubor-desir@ville-rungis.fr ; Antes : s.labru@ville-rungis.fr ; Grange : l.haberzettel@ville-rungis.fr)
    - Le matin : vous devrez vous présenter à la porte de l'accueil à l'horaire qu'a défini le directeur de l'école pour les autres jours de la semaine.
    - Les enfants resteront la journée.
    - Il sera possible de venir les chercher à partir de 16h45 et avant 18h30

Attention, les animations qui vous avaient été proposées par les équipes d'animation dans le cadre de la re-socialisation sont annulées.

Service éducation : 01 45 12 80 68 – g.nerriere@ville-rungis.fr